

RÈGLEMENT

Concours « Graine d'auteur » 2025

Article 1 : Le concours est organisé par la Médiathèque des Campagnes de l'Artois dans le cadre de son programme d'animations.

Article 2 : Ce concours est ouvert à tous à partir de 6 ans.

- Soit en individuel : six catégories : CP, CE1/CE2, CM1/CM2 ; Collège ; Lycée ; Adulte.
- Soit en classe. Cinq catégories : CP, CE1/CE2, CM1/CM2; 6eme/5eme;4eme/3eme,

Article 3 : Il ne sera accepté qu'un seul écrit par participant. Cependant, un enfant inscrit individuellement peut également participer collectivement avec sa classe.

Article 4 : La production écrite doit être en langue française, elle doit impérativement être une production originale, ni publiée, ni en cours de publication, ni faite à l'aide de l'Intelligence Artificielle (IA) .

En cas de plagiat, le participant sera éliminé du concours.

Article 5 : La production doit être dactylographiée en Times new roman (12) et de format A4.

- Catégorie CP : minimum 10 lignes. (possibilité de joindre un dessin)
- Catégorie Ce1 / Ce2 : minimum 20 lignes.
- Catégorie CM1 / CM2: minimum 30 lignes.
- Catégorie 6eme – 5eme : minimum 40 lignes
- Catégorie 4eme – 3eme : minimum 50 lignes
- Catégorie Lycée : minimum 75 lignes
- adultes : entre 100 et 200 lignes
- Le texte doit être un RÉCIT.

Article 6 : Thème 2025 « Raconte- nous l'anniversaire le plus fou que tu as vécu ou que tu rêverais d'avoir »

Article 7 : Envoi des textes. Seul un pseudonyme sera accepté sur la production écrite. L'écrit doit être accompagné de la feuille de renseignements indiquant les coordonnées du candidat.

Date limite d'envoi (par mail delphine.deneubourg@campagnesartois.fr) ou dépôt en médiathèque.
: le **08 mars 2025** .

Envoi postal ou dépôt : Médiathèque intercommunale / Concours Graine d'auteur – 325 Rue des Platanes – 62810 Le Cauroy

Pour tous envoi réceptionné, un mail de confirmation sera envoyé ainsi que l'invitation pour la remise des diplômes.

Article 8 : Les participants autorisent la diffusion de leur écrit sur le site internet de la Médiathèque, sur la page Facebook ou seront exposés à la médiathèque ou conservés dans ses archives.

Article 9 : Chaque catégorie fait l'objet d'un prix attribué par le jury. Ses décisions seront sans appel.

Article 10 : La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Pour tout renseignement : delphine.deneubourg@campagnesartois.fr ou Delphine DENEUBOURG :
03.21.48.39.38